

DECISION N°114-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240415-DAJ-DEC-24-149-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 19/04/2024

portant validation du devis de la société SARC pour 26 900 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise SARC en date du 28 mars 2024.

Considérant que l'entreprise SARC propose l'offre technique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise SARC, pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau AEP utile à la défense incendie sur le chemin de la Mare Close de la ville de Bernay d'un montant de 26 900,00 € HT.

Bernay, le 11/04/2024.

signé électroniquement le 11/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

